



Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Académique du 09 décembre 2015

AVANCEMENTS D'ECHELON

- **Représentants de l'administration présents à la CAPA :**
- **Régis HAULET**, Directeur des ressources humaines
- **Anne DE ROZARIO**, Chef de Service Académique de l'Information et de l'Orientation
- **MONNY Christophe**, Chef de division des ressources humaines
- **BATICLE Hélène**, Chef de bureau de la DIRH2B par interim
- **Francois Noël** DIRH2B
- **Mme Cecile Arnaud** DIRH2B

Représentants du personnel présents à la CAPA :

Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation (SGEN) :

Titulaire : **Graciete DELEPLANQUE**, CIO de Mâcon

Conseillers d'Orientation Psychologues (SNES) :

Titulaires :

Camille ARNAULT, CIO de Dijon 1

Didier PORTHAULT, CIO de Dijon 2

Jerome CAILLEUX, CIO de Decize

- Déclaration préalable du SNES
- Modification de la composition des commissions de réforme
- Approbation du procès verbal de la CAPA précédente
- Vérification des barèmes du projet d'avancement des Cop et DCIO

AVANCEMENTS

7 collègues sont promus au grand choix.

7 collègues sont promus au choix.

Les critères pour départager des collègues sont dans l'ordre l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans l'échelon, le mode de passage au dernier échelon et enfin l'âge. Le volume de promotion à répartir entre collègues dépend de l'effectif des cops dans chaque échelon.

QUESTIONS DIVERSES

Nous posons la question du poste créé au SAIO pour la mlds et l'administration nous affirme que ce poste n'aurait pas été pris sur la répartition des emplois de COP. La personne recrutée n'est pas COP et a un statut d'agent contractuel.

Sur la répartition des rompus de temps partiels le Snes demande à recevoir la répartition précise des emplois temps plein de cop et les critères de répartition des rompus entre cio.

L'administration mentionne un total de 117,5 équivalents temps pleins de COP pour l'académie et donne l'exemple de Autun qui reçoit 0,20 ETP supplémentaires.

Le Snes demande un groupe de travail sur la répartition des rompus. L'administration propose de revoir cette question dans le cadre des groupes de travail préparatoires au Comité Technique Académique.

Sur la question des indemnités de déplacement M. Haulet reconnaît un retard par rapport aux engagements de l'administration et promet une application des indemnités kilométriques au 1er janvier 2016. Cette revendication du snes pour un retour à l'égalité de traitement avec les enseignants devrait donc bientôt se réaliser.

Nous obtenons une copie de la convention signée entre l'éducation nationale et le Conseil Régional pour la mise en place du SPRO. Le Snes appelle à la vigilance sur la participation active des CIO aux actions initiées par la région et sur l'objectif d'une culture commune pour tous les personnels impliqués dans l'orientation.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

Camille ARNAULT CIO Dijon 1

Jérôme CAILLEUX CIO Decize

Didier PORTHAULT CIO de Dijon 2